Lille actualités

novembre 1980

Organigramme

imagination, décentralisation, caractérisent le nouvel organigramme de la mairie, appliqué dès janvier 1981.

→ 7

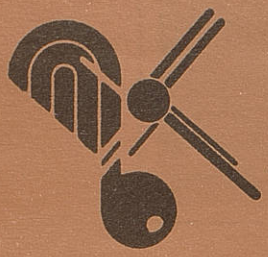

Opéra du Nord

la deuxième saison a débuté en force, et les jeunes sont de plus en plus nombreux.

→ 14

Fiscalité

les feuilles d'imposition locale sont arrivées...
Mais où va donc votre argent ?.

→ 10

Métro

la lente progression sur un parcours de 12 kilomètres.
Où en sont les travaux ?

→ 12

Les échanges compensés

Il existe dans Lille un certain nombre de bâtiments – souvent fort jolis –, ou de terrains – souvent fort bien placés – qui sont la propriété de l'Armée. Les acquérir pour les transformer en locaux administratifs, ou pour permettre la construction d'habitations, est possible pour la municipalité en respectant une procédure dite des « échanges compensés avec l'Armée ».

Le mécanisme, défini par une loi, est le suivant : les propriétés sont achetés à l'Armée à un prix défini par l'Administration des Domaines, auquel vient s'ajouter une indemnité de reconstitution.

En clair, la municipalité qui achète une propriété à l'Armée en paie le prix, mais finance en plus la réinstallation des militaires en un autre lieu.

Apparemment, l'opération peut sembler coûteuse. Estimation corrigée par l'usage que l'on fait des propriétés acquises, car un bâtiment existant revient beaucoup moins cher qu'un bâtiment qu'il faudrait construire.

une bonne recette pour restituer Lille aux Lillois

→ 2

Les échanges compensés

une bonne recette pour restituer Lille aux Lillois

Au cours de son Conseil Municipal du 3 juillet dernier, la Municipalité lilloise a décidé d'acheter à l'Armée, selon la procédure décrite, un ensemble de bâtiments et de terrains totalisant une surface développée utilisable de 74 000 m².

Cette décision va restituer aux lillois des bâtiments historiques d'une qualité indéniable, tels La Grand Garde, le Magasin du Quai du Wault, Le Magasin de la Rue Royale, mais aussi des bâtiments techniques, tels les Ateliers de l'Arsenal des Postes, et des terrains où seront bâtis des H.L.M. : Kellermann, Boulevard de Belfort, ou le bureau militaire de Saint-Sauveur.

L'ensemble de l'acquisition représente un montant de 60 millions de francs. Le calendrier d'application s'échelonnera sur 9 ans.

La décision du Conseil Municipal est extraordinairement importante, car elle permettra à la Ville de Lille, dans le cadre de sa politique foncière, de répondre à une triple préoccupation à intérêt général : loger les Lillois dans Lille, poursuivre son équipement en locaux administratifs, et sauvegarder les monuments historiques qui font la richesse architecturale de la ville.

Dans ces pages, sont présentés en photo les différents ensembles faisant l'objet « d'échanges compensées » et sont précisées, quand cela est déjà possible, les dates d'acquisition et les affectations prévues.

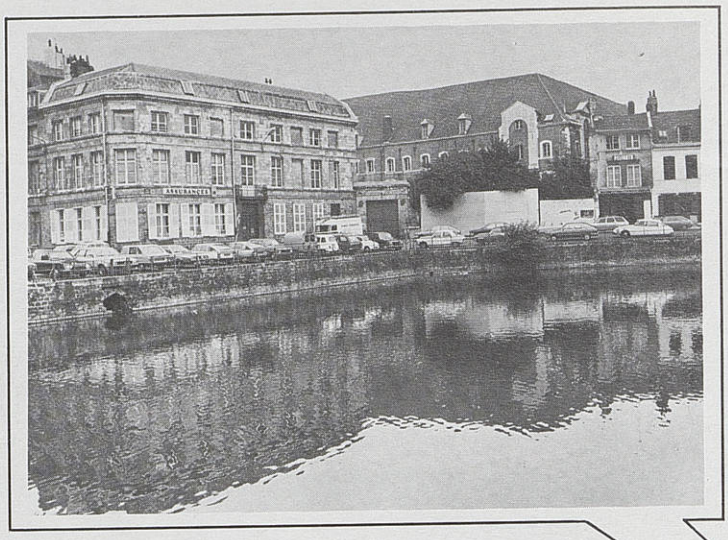

Le mess des officiers, rue Macquart est le dernier bâtiment qui fera l'objet d'un « échange compensé ». En 1988, cet immeuble trouvera une nouvelle affectation.

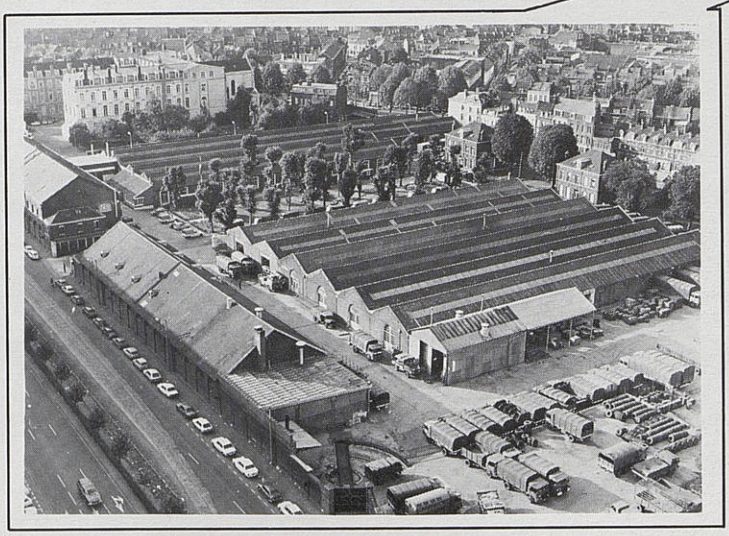

L'Arsenal des Postes aura deux affectations. Pour les ateliers actuels, qui sont en excellent état, la ville compte les réutiliser pour y installer des services (à partir de 1985). Le terrain, quant à lui, sera réservé à la construction de H.L.M.

Des terrains destinés à la construction seront affectés aux H.L.M. entre 1982 et 1986. Sur environ 35 000 m², 400 habitations seront réalisées. Il s'agit du **Terrain Kellermann,** Boulevard de Belfort, du **Bureau militaire** Saint-Sauveur, et d'une partie de **l'Arsenal des Postes.**

Deux monuments historiques classés vont être attribués à des services publics qu'il aurait fallu, à défaut, loger dans des immeubles à construire : il s'agit du **magasin du Quai du Wault** (fin 1980) et du **magasin de la rue Royale** (fin 1986).

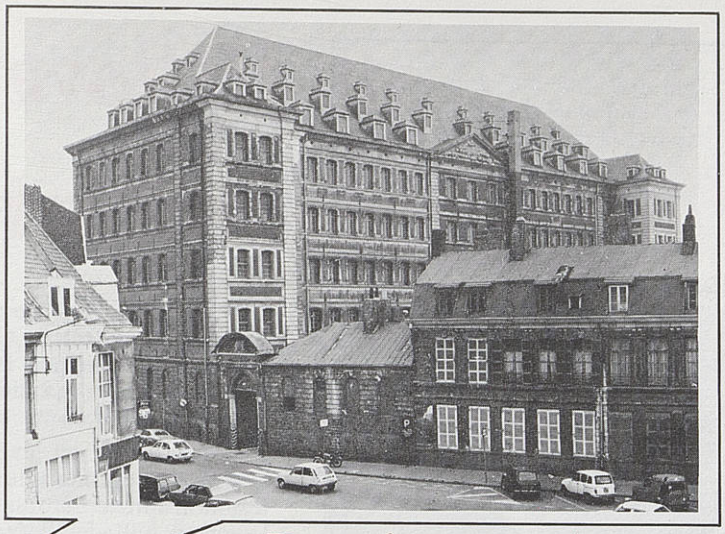

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
4C3/48
JC413

La Grand Garde, Place du Général de Gaulle. En plein centre-ville, 18 bureaux vont être mis à la disposition d'organismes lillois dès la fin de cette année.

La Caserne Souham est bâtie sur un terrain remarquablement placé, face à la gare S.N.C.F. A l'horizon 1987, ce terrain sera libéré, et utilisé dans le cadre de la restructuration du quartier et de l'aménagement du quartier des gares.

10 novembre 1980 : de l'échange com p

En l'Hôtel de Ville de LILLE
le Lundi 10 novembre 1980

Nous, Pierre MAUROY, Député-Maire de LILLE

Le Général de Corps d'Armée BOURDIS
Commandant la 2ème Région Militaire

avons confirmé en apposant notre signature
au bas de cet acte
le
PROTOCOLE D'ACCORD
régissant
l'ECHANGE COMPENSE "ARMEES-VILLES"

Pierre MAUROY
Député-Maire de LILLE
Président du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais

Général de Corps d'Armée BOURDIS
Commandant la 2ème Région Militaire

C'est le jour même de son départ en retraite que le Général BOURDIS, Commandant la 2eme Région Militaire, a participé à la cérémonie organisée à l'Hôtel de Ville pour la ratification de l'échange compensé « Lille-Armées ».

Pour marquer cet événement, Pierre MAUROY, avait voulu donner une aspect solennel à cette manifestation qui se déroulait le lundi 10 novembre dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, en présence des adjoints au Maire, de très nombreux militaires en uniforme, et de la musique du 43eme R.I.

Des discours ont rappelé les négociations entre la ville et l'armée qui ont conduit à ce que l'échange compensé soit applicable selon un calendrier qui s'engage à la fin de cette année, et s'étalera sur 9 années.

Après avoir apposés leur signature au bas de l'acte officiel. Pierre MAUROY et le Général BOURDIS visitaient l'exposition qui présentait le mécanisme de l'échange compensé, les photos des propriétés concernées, ainsi que les maquettes de certains immeubles.

En évoquant la carrière glorieuse du Général BOURDIS, Pierre MAUROY a exprimé ses regrets de voir partir après deux ans seulement passés à Lille « *le général qui a pris d'aussi belles initiatives en faveur de la Ville* ».

Deux exemplaires de l'acte officiel ont été signés, et conservés respectivement par le Maire de Lille, et le Général Commandant la 2eme Région Militaire.

Visite de l'exposition (devant la maquette du grand magasin).

0 : signature officielle

n pensé « *armées-villes* »

Grâce aux excellentes relations existantes entre la ville et l'Armée, la longue négociation sur les échanges compensés a pu trouver une heureuse conclusion. « *Forte de ce nouveau patrimoine* » ajoutait Pierre MAUROY, « *la Ville de Lille saura le mettre en valeur et l'ouvrir aux citoyens* ».

Venait alors le moment de remercier le Général BOURDIS pour son action. « *Vous avez bien mérité de Lille, et les Lillois vous en saurons gré* », déclarait Pierre MAUROY, avant de faire le Général « *citoyen d'honneur de la ville* », et de lui remettre la grande médaille d'or ainsi qu'un livre sur Lille.

En rappelant les nécessités techniques qui conduisait les militaires à implanter leurs installations en dehors des villes, le Général BOURDIS n'en insistait pas moins sur la nécessité « *de mieux intégrer la garnison aux activités sportives et culturelles de la Ville* ».

« *Plus l'âge nous éloigne de la jeunesse* » expliquait-il, « *plus il paraît urgent de la comprendre et important de ne pas la décevoir. Or l'Armée est jeune par essence. Les militaires et la Municipalité devraient s'unir pour donner des distractions aux soldats du contingent esseulés dans la ville !* »

Puis il concluait : « *Il faut que la jeunesse se sente à l'aise dans l'Armée, et l'Armée à l'aise dans le pays* ».

Le Général BOURDIS est fait citoyen d'Honneur de la Ville et reçoit la grande médaille d'or.

Le moment solennel de la signature des actes.

Secteur sauvegardé

8 août 1980 : le Journal Officiel publie (enfin) le décret du « plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ». Cette décision, attendue depuis 13 ans, presque jour pour jour, va désormais influencer directement le comportement des propriétaires soucieux de restaurer une habitation située dans ce secteur.

Le « secteur sauvegardé », c'est une zone de 56 hectares qui recouvre assez bien ce que l'on appelle « le Vieux-Lille ».

L'incertitude sur ce secteur était telle que de nombreux propriétaires laissaient leur immeuble à l'abandon.

Le décret va préciser tout cela. En imposant des contraintes essentiellement. Désormais, les restaurations devront respecter une qualité architecturale définie par la hauteur, et les matériaux à employer absolument.

Non pas que tous les propriétaires seront tenus d'entreprendre des travaux. Mais, quand ils le feront, ils devront se plier à la règle commune, qui leur sera précisément expliquée à la mairie, au moment de la demande du certificat d'urbanisme.

L'important, c'est d'y vivre

Grâce à cette mesure, c'est le « secteur sauvegardé » tout entier qui pourra retrouver son homogénéité architecturale. Le souci de la Municipalité est de restituer l'authenticité du cadre de vie, sans en figer le visage. Pas question de créer un « secteur musée », destiné à la seule visite touristique. Il est bien clair que le « secteur sauvegardé » fait partie de la ville, et doit lui apporter la richesse de sa vie. Les restaurations seront donc entreprises avec rigueur, en échappant toutefois à l'exagération du détail qui pourrait n'avoir pour effet que de décourager les meilleures volontés.

Des aides

Restauration, amélioration, cela se traduit au niveau du propriétaire par une addition qui pose souvent problème. Diverses mesures d'aide ont donc été étudiées par la Municipalité, et certaines auraient déjà été appliquées si un blocage n'était constaté à l'échelon supérieur.

Dans le temps même où le décret du « secteur sauvegardé » paraissait au Journal Officiel, et sans que ces deux mesures n'aient de rapport entre elles, la Ville de Lille prenait la décision de lancer une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Très bientôt, les propriétaires pourront bénéficier pour les restaurations entreprises de l'aide de l'Etat sous forme de prime à l'amélioration de l'habitat, de l'aide régionale, et d'une assistance technique gratuite de la ville. Des techniciens seront à la disposition des habitants du quartier dans la mairie annexe.

Société d'Economie Mixte

Par ailleurs, la Municipalité a prévu la constitution d'une « société d'économie mixte du secteur sauvegardé », dont la vocation serait de réhabiliter les immeubles, en agissant soit en qualité de propriétaire, soit en qualité de conseiller. Le dossier est à la Préfecture depuis 4 ans, et attend toujours son approbation...

Ces différentes mesures, quand elles seront appliquées, aideront les habitants du Vieux-Lille à vivre avec le confort du XXe siècle, dans un cadre du XVIIe siècle.

L'important étant bien que ce quartier retrouve ses habitants et son animation, au delà des opérations spectaculaires déjà réalisées, comme l'ilôt Comtesse, ou à entreprendre, comme la Place aux Oignons. Sur ce dernier sujet, ajoutons que, là encore, les dossiers sont complets, et que la Municipalité attend que le Ministère de l'Equipement et le Fond d'Aménagement Urbain veuillent bien prendre en compte ces opérations.

M. Michel DELEBARRE a succédé à Melle Janine INGLEBERT à la tête de l'administration municipale

Depuis le 1er octobre, l'administration municipale a changé de « patron ». En effet, Melle Janine Inglebert, qui assumait les fonctions de secrétaire générale de la mairie de Lille depuis 1971, a fait valoir ses droits à la retraite.

ELLE était entrée en mairie de Lille en 1955, en tant que directrice de cabinet de M. Augustin LAURENT, élu maire la même année. En 1968, elle devenait secrétaire générale adjointe de la mairie, avant d'accéder aux plus hautes responsabilités de l'administration communale.

Melle Inglebert, en 25 ans de carrière municipale, a vécu les transformations profondes de la ville. De la rénovation du quartier St-Sauveur à l'installation des mairies annexes et des conseils de quartier, en passant par tous les grands programmes d'habitat social et d'équipements collectifs, Melle Inglebert a été la cheville ouvrière des grands dossiers de la commune. Les lillois qui ont eu l'occasion de travailler avec elle ou de faire appel à ses services, ont pu apprécier les grandes qualités qui la caractérisent, son sens des responsabilités, son intelligence et sa fine intuition, son dévouement et sa connaissance des dossiers.

Aujourd'hui, Melle Inglebert va se consacrer à d'autres tâches, en particulier dans le mouvement associatif. Car si sa carrière professionnelle s'est achevée, sa vie active n'en continue pas moins.

C'est M. Michel DELEBARRE qui lui a succédé. 34 ans, diplômé d'études supérieures de géographie, marié et père d'une petite fille, il est depuis 1974 l'un des plus proches collaborateurs de Pierre MAUROY, puisqu'il dirige depuis 6 ans le cabinet du Conseil Régional. Il était par ailleurs entré dans la grande famille municipale en 1977, en tant que Délégué Général au Développement. A ce titre il a contribué au montage des principaux dossiers municipaux de ces trois dernières années.

Un nouvel organigramme, adapté aux priorités municipales :

L'imagination
La décentralisation

La première tâche confiée par M. Pierre MAUROY à M. Michel DELEBARRE, nouveau Secrétaire Général de la Mairie, a été de réviser l'organigramme de l'ensemble des services municipaux, et de l'adapter aux priorités nouvelles que s'est fixé la Municipalité. La décentralisation notamment, va être accentuée, et les équipes des mairies de quartiers, qui seront renforcées, auront une vocation tant administrative que technique. L'ensemble des petits problèmes de la vie quotidienne pourrait être ainsi résolu au niveau des « *villages dans la ville* ».

D'autres priorités, telles que la sécurité des Lillois, l'aide sociale, l'amélioration de la gestion municipale, se trouvent affirmées par ce remaniement général de l'administration communale.

De 8 h à 20 h la mairie à votre service

Depuis quelques semaines, les agents municipaux bénéficient d'une réduction du temps de travail hebdomadaire, qui est passé de 40 à 37 h 30. Cette mesure répond au souhait commun de la Municipalité et des organisations syndicales du personnel municipal d'améliorer les conditions de vie et de travail des agents communaux.

Mais les Lillois ne souffriront aucunement d'une réduction du service public, bien au contraire. En effet, la réduction du temps de travail et la révision de l'organigramme municipal s'accompagnent d'une amélioration du service public, puisque les lillois seront accueillis pour leurs problèmes de vie quotidienne de 8 heures à 20 heures, à l'Hôtel de Ville.

La révision de l'organisation des services se caractérise également par le renforcement de la décentralisation : les mairies de quartier voient leurs équipes nettement renforcées, et leurs compétences sensiblement élargies.

Par ailleurs, des mouvements importants se sont produits au niveau des hauts fonctionnaires municipaux, puisque M. Jacques MARQUIS est nommé Inspecteur Général des Services (il est remplacé par M. Jean DUFLOT à la Direction Général des Services Techniques), et qu'un second Secrétaire Général Adjoint a été nommé : M. Pierre DERŒUX, ancien Directeur du Bureau d'Aide Sociale.

Si la réduction du temps de travail est appliquée depuis le 3 novembre dernier, il n'en est pas de même pour le nouvel organigramme qui est mis progressivement en place, et sera réellement opérationnel en janvier prochain.

Cette réorganisation des services municipaux constitue en fait une adaptation aux besoins de la population, et aux priorités définies par le Conseil Municipal.

une équipe pour servir les lillois

DY
Lille

Secrétaire Général :

Michel DELEBARRE

Chef du Cabinet du Maire :

Bernard ROMAN

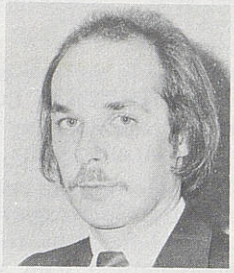

Secrétariat Général de la Mairie d'Hellemmes :

Marcel CLERMONT

SERVICES RATTACHES AU MAIRE ET AU SECRETAIRE GENERAL
- **Information et relations publiques**
- **Police**
- **Service d'urgence**

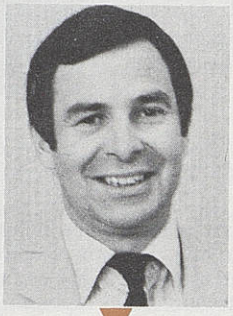

Secrétaire Général adjoint :

Régis CAILLAU

- **CENTRE TECHNIQUE**
- **GARAGE MUNICIPAL**
- **ATELIERS DES THEATRES**
- **BUREAU D'ETUDES**

Finances, achats, informatique et services juridiques

Directeur Général :

Bernard FLOTIN

Services techniques

Directeur Général :

Jean DUFLOT

SERVICE ADMINISTRATIF

EVE

res Juridiques
cteur :
ert COTTIGNIES

Voie Publique
Directeur :
Marc DESCHAMPS

Espaces verts
Directeur :
Jacques LHOTELLIER

Construction
Directeur :
Michel COSSART

SERVICES TECHNIQUES HELLEMMES

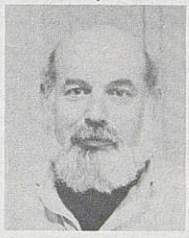

Patrimoine
Directeur :
Pierre LACASCADE

Eclairage Public
Directeur :
Jean-René BARBERY

IMPOTS LOCAUX :
(1) A quoi sert votre argent ?

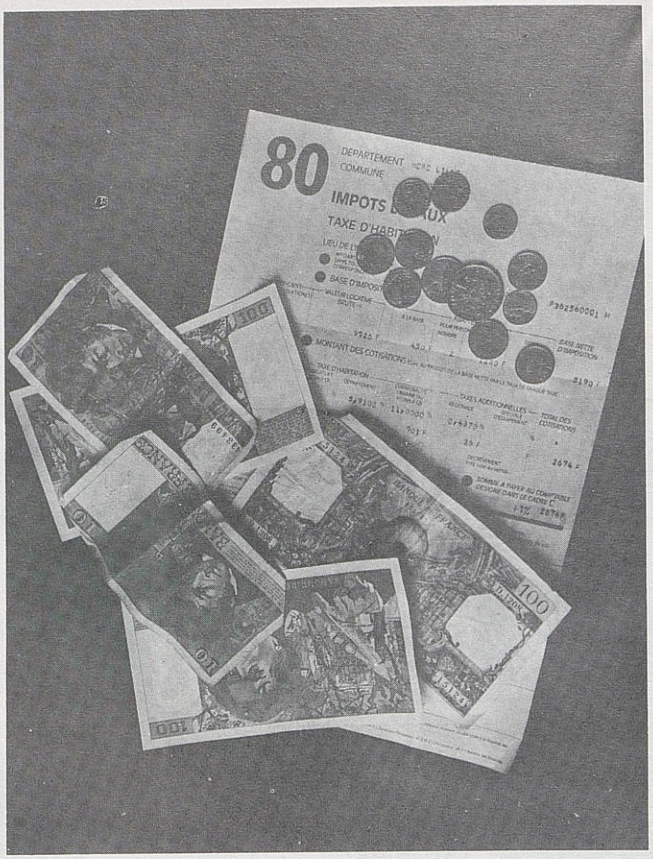

Chaque année, avec le mois de novembre, les FEUILLES D'IMPOSITION LOCALE arrivent chez tous les contribuables Lillois, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Chaque année, l'apparition de ces feuilles provoque de nombreuses interrogations et même très souvent « quelques » mouvements d'humeurs. Incompréhension d'un système trop complexe, sentiment d'INEGALITE DEVANT L'IMPOT, mauvaise perception de l'utilisation des sommes prélevées dans le budget de chacun, telles sont généralement les principales raisons des réactions observées.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire de communiquer certaines informations qui permettront de **clarifier les idées** et de situer les vraies responsabilités.

Tout d'abord, une précision s'impose. Sur **100 F** de Taxe d'Habitation payée par un contribuable lillois, **53 F** seulement reviennent à la Ville de Lille. Le reste est réparti entre la Communauté Urbaine, le Département et la Région. Cette situation est identique pour une entreprise lilloise : sur 100 F payés, 55 F alimentent le budget de la ville.

Equipement, et fonctionnement

Si l'on veut aller plus loin et apprécier à sa juste valeur l'affectation des prélèvements opérés chaque année, il faut examiner ces quelques chiffres. En 1974, (derniers chiffres connus), l'ensemble des dépenses d'investissement des collectivités publiques (communes et groupements de communes, départements et établissement publics locaux) s'est élevé à **44 milliards de francs** alors que les dépenses d'investissements de l'Etat représentaient 28 milliards de francs. **Cela signifie donc que l'essentiel de l'effort d'équipement national repose sur les collectivités publiques**. De plus, **les communes**, qui sont les cellules de base des collectivités publiques françaises, jouent un rôle tout à fait prépondérant en matière **d'équipements** puisqu'elles réalisent, à elles seules, **plus de 50 %** des dépenses d'investissements de la Nation.

Or, pour réaliser ces équipements, les communes disposent d'un certain nombre de ressources parmi lesquelles **les subventions de l'Etat ne représentent que 15 %** des ressources d'investissements. Cette part ne cesse d'ailleurs de diminuer puisqu'elle représentait en 1970, **18 %** des recettes d'investissements.

Ces équipements une fois créés, il faut bien les faire fonctionner. Et pour remplir cette **mission de Service Public**, les communes disposent de ressources qui reposent essentiellement sur la fiscalité directe locale. Ainsi **43 %** des recettes de fonctionnement proviennent des contribuables locaux : propriétaires fonciers, locataires, entreprises industrielles et commerciales.

Archaïque et injuste

On voit donc bien que la fameuse feuille d'impôt local est en fait la **traduction financière** d'un effort d'équipement collectif dont la charge repose essentiellement sur les contribuables locaux en raison du **désengagement financier continu de l'Etat**. A cette situation purement **quantitative** vient s'ajouter un autre phénomène : la feuille d'impôt local est aussi **la traduction de choix politiques nationaux** en matière de répartition fiscale. La fiscalité locale en France est en effet un système à la fois **archaïque** et **profondément injuste.**

Archaïque car l'Etat a abandonné dès le début du 20ème Siècle ce système d'imposition qu'on appelait couramment « système des 4 vieilles » (Foncier Bâti, non Bâti, Côte Mobilière, Patente) pour adopter un système fiscal, moderne, évolutif et productif : l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. Les Collectivités locales, quant à elles, ont conservé cet ancien système de taxation, certes remis progressivement au « goût du jour » et qui repose actuellement sur la Taxe d'Habitation, la Taxe Professionnelle et les 2 Taxes Foncières.

Profondément injuste, la fiscalité locale l'est aussi à double titre. Tout d'abord, l'injustice se manifeste d'une commune à l'autre : les contribuables situés dans une commune de moins de 2.000 habitants supportent en moyenne une charge fiscale de **450 F/habitant**, alors que dans une commune de plus de 100.000 habitants cette charge passe à **1.125 F/habitant**. Cette disparité est encore amplifiée pour les communes centres d'agglomération qui, en raison de leur rayonnement et de leur attractivité, supportent des charges d'investissements de **30 %** supérieures aux charges des autres communes. **Inégalitaire**, le système l'est également entre les catégories de contribuables. En effet, la Taxe d'Habitation ne tient pas compte des revenus réels des contribuables et sa base de calcul, la valeur locative, pénalise les logements neufs qui disposent des éléments de confort pourtant indispensables. Quant à la Taxe Professionnelle, elle pénalise les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre et qui investissent.

Ainsi, à tous les niveaux, le principe fondamental de l'inégalité des citoyens devant les charges publiques est bafoué.

○ ○ ○

Quant à la réforme des Collectivités Locales dont on parle tant depuis maintenant plus de 2 ans, n'est-elle pas la possibilité de corriger ces déséquilibres ? S'agit-il d'une réforme en profondeur ou bien n'est-elle qu'une nouvelle adaptation du système existant ?

C'est à toutes ces questions qu'il sera répondu dans le prochain numéro de « Lille-Actualités ».

NOUVELLES GALERIES :

préserver l'emploi et le commerce dans le cadre du Centre-ville

Ce 1er semestre 1980 a, de toute évidence, été marqué par une information qui a rempli de stupeur et d'inquiétude la population lilloise : le magasin des Nouvelles Galeries, rue Nationale, fermera ses portes à la fin de l'année. Et aussitôt chacun de se poser la question : « *Qu'a-t-il bien pu se passer pour en arriver là* » ?

La direction justifie la fermeture de cet établissement en raison des pertes d'exploitation importantes et régulières enregistrées depuis son ouverture en 1966. Mais alors, pourquoi n'avoir rien fait pour essayer de redresser la situation ?

Pourquoi avoir attendu près de 15 ans pour prendre une décision ?

Certains mettent en avant l'inadéquation des produits vendus par les Nouvelles Galeries au « marché » du centre-ville lillois, faisant remarquer qu'ils étaient doublement concurrencés, tant par les produits de haut de gamme du Printemps que par les produits de consommation courante que l'on trouve dans les hypermarchés périphériques.

D'autres estiment que la gestion interne de ce magasin n'est pas étrangère au problème, ayant souvent observé, en tant que client, des anomalies au niveau de l'approvisionnement et de l'achalandage des rayons. Les organisations syndicales, quant à elles, dénoncent vigoureusement cette volonté de liquidation qui répond à une stratégie globale du Groupe Nouvelles Galeries, mais qui ne saurait se justifier par de simples pertes d'exploitation, puisque les résultats consolidés de l'ensemble des magasins Nouvelles Galeries font apparaître un bénéfice net pour l'exercice 1979.

Quelles que soient les analyses, le problème reste entier.

Comment préserver ce pôle d'animation commerciale devenu irremplaçable et, surtout, comment maintenir les 380 salariés de ce magasin, sans oublier leurs 130 collègues de l'établissement de Villeneuve d'Ascq ?

Cette double préoccupation est reprise par le Conseil Municipal de la Ville de Lille et par son Maire, Pierre MAUROY. En effet, selon lui, même s'il faut bien admettre qu'aucun pouvoir particulier ne permet à une Municipalité d'intervenir directement sur le secteur privé, il n'en demeure pas moins qu'un Maire ne peut rester indifférent face à un événement qui menace directement 550 emplois, et qui va perturber gravement l'animation commerciale du centre-ville.

C'est pourquoi, en ayant pris l'initiative de réunir autour d'une table, le 16 septembre 1980, les différentes parties prenantes dans cette affaire, le Maire de Lille a clairement affirmé l'intention de la Municipalité d'utiliser tous les moyens qui lui sont fournis pour faire aboutir les orientations qui lui semblent primordiales : le maintien de l'emploi dans une période où le chômage ne cesse d'augmenter, et la préservation de l'équilibre commercial du centre-ville. En retrouvant une vocation commerciale au bâtiment « Nouvelles Galeries » (notamment une surface alimentaire).

Pour cela, la Ville de Lille entend, d'une part continuer à s'opposer à l'implantation de CORA à Villeneuve d'Ascq si les organisations syndicales ne sont pas satisfaites du plan social proposé par la Direction, d'autre part empêcher que la cession des Nouvelles Galeries ne soit l'occasion d'une opération immobilière particulièrement spéculative. Dans le premier cas, la Municipalité est prête à « geler » les terrains (situés à Hellemmes) nécessaires à l'extension des Nouvelles Galeries et, dans le deuxième cas, elle n'hésiterait pas à lancer une « déclaration d'utilité publique » sur le bâtiment de la rue Nationale.

On le voit bien, par un certain nombre de clefs qu'elle détient et qu'elle entend utiliser la Ville de Lille veut montrer qu'elle n'est pas absente de la scène économique locale.

CNUC contre CDUC

Il est bon de rappeler que le Ministre du Commerce et de l'Artisanat a donné son accord pour l'implantation d'un hypermarché « CORA » à Villeneuve-d'Ascq, à l'emplacement actuel du dépôt des Nouvelles Galeries, suivant l'avis favorable formulé par la C.N.U.C. (Commission Nationale d'Urbanisme Commercial) qui avait alors désavoué la décision de la C.D.U.C. (Commission Départementale d'Urbanisme Commercial).

Cette implantation de CORA faisait partie du « Plan Social » proposé par la direction des Nouvelles Galeries puisque, normalement, 100 employés de l'établissement de Villeneuve d'Ascq et 250 salariés de l'Etablissement de Lille doivent être repris par CORA.

Cette décision se heurte donc à la position prise par la Municipalité de Lille, puisqu'il a été convenu de bloquer toute opération tant que des solutions acceptables ne seront pas trouvées pour le maintien du magasin de la rue Nationale.

Une fois de plus, on constate que l'intérêt local n'est pas pris en considération par le pourvoir central...

LA réalisation du métro ne peut laisser quiconque indifférent. Chacun en parle : Elus, techniciens et bien sûr riverains de la première ligne qui reliera la Cité Scientifique de Villeneuve d'Ascq au Centre Hospitalier Régional de Lille. Plus de 12 kilomètres de ligne, pour lesquels il faudra au total près de cinq ans de travaux, depuis les premiers coups de pioche en juillet 1978 jusqu'à l'achèvement du tronçon Villeneuve d'Ascq – République, prévu en mars 1983.

Aujourd'hui la moitié du chemin a pratiquement été accomplie et le chantier, découpé en une série de lots, avance vite, trés vites...

Plus de deux mille personnes y travaillent en permanence, creusant, bétonnant des milliers de mètres cubes de galeries et de tunnels, selon des techniques variées qui mettent en œuvre de gigantesques moyens, à la mesure de cet outil de transport révolutionnaire...

Nous faisons ici le point de l'avancement des travaux suivant les différentes sections de la ligne.

SECTION GARES-RÉPUBLIQUE :

Technique : on retrouve sur cette section la technique de la « tranchée couverte » (station « gares » et abords) et celle du « souterrain profond », notamment dans le quartier Rihour, où les travaux peuvent se dérouler sans immobiliser totalement la voirie.

Gros-œuvre : le tunnel est pratiquement achevé, sauf en ce qui concerne le bitube (les voies montantes et descendantes étant dans ce cas séparées, situé sous la place de la Gare et qui est en cours de réalisation.

Le terrassement des trois stations « Gares », «Rihour» et «République» est terminé, tandis que se déroule actuellement le bétonnage (plus long au niveau de l'importante station République).

V.R.D. : fin 1981.

SECTION RÉPUBLIQUE-GAMBETTA :

Technique : seule la technique du souterrain profond est ici utilisée, la ligne suivant le tracé de la rue.

Gros-œuvre : en cours et déjà bien avancé pour ce qui concerne la partie allant de la place de la République à la Place Sébastopol.

V.R.D. : courant 1981.

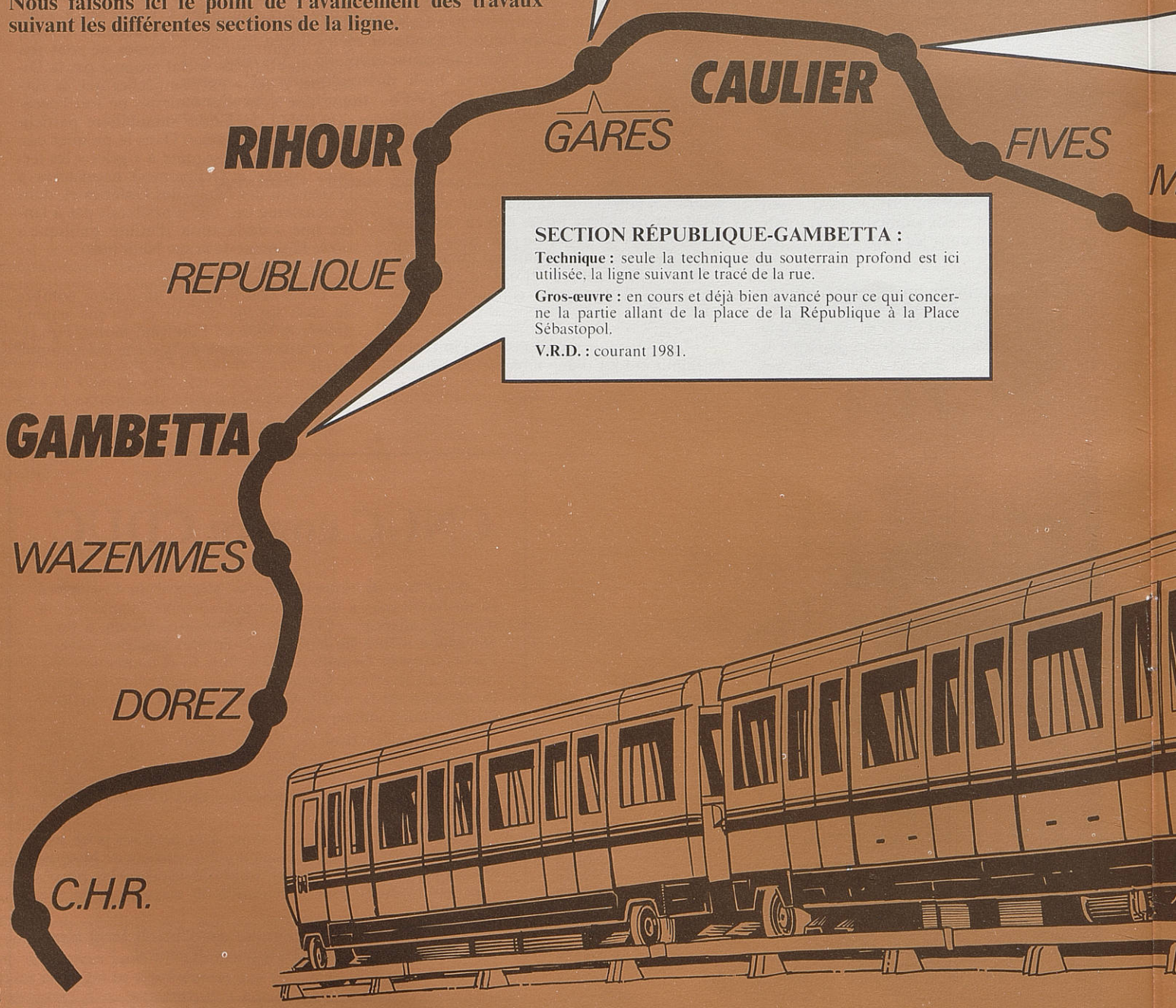

LE METRO : *une réalité pour demain*

SECTION FIVES-GARES :

Technique : compte tenu de la profondeur du tunnel et de la friabilité du sous-sol, il est nécessaire d'avoir recours à des techniques plus complexes.

On renforce tout d'abord les terrains crayeux en injectant un « consolidant », composé d'argile et de ciment liquides. Puis où l'on creuse ensuite dans cette croûte, épaise de deux mètres, afin d'y réaliser le tunnel proprement dit. Ces travaux s'effectuent à partir d'une série de « puits » qui permettent d'atteindre la profondeur souhaitée.

Gros-œuvre : la voûte est terminée sur toute sa longueur, tandis que les stations sont en cours d'achèvement (notamment pour la station « Douane de Fives »). Restent à réaliser les accés aux stations.

Travaux de voirie et de réseaux divers : ils s'effectuent au fur et à mesure de l'avancement des travaux et se prolongeront durant le premier semestre 1981.

SECTION HELLEMMES-FIVES :

Technique : on utilise ici la technique de la tranchée couverte, pour laquelle il s'agit d'ouvrir la voie par tranches successives de 250 mètres, tandis qu'on aménage un tunnel de près de 7 mètres de largeur et de 6 à 12 mètres de profondeur, avant de recréer la chaussée et la voirie par dessus. Ce chantier « glissant » progresse environ de 20 mètres par semaine.

Gros-œuvre : achevé pour la section allant de la mairie d'Hellemmes à la Douane de Fives (tunnel entièrement réalisé).

En cours pour la section située en deçà de la mairie d'Hellemmes (vers Lezennes).

Stations en cours d'achèvement.

Travaux de voirie et de réseaux divers : (eau, gaz, électricité, téléphone, égoûts etc...) en cours de réaménagement. Finition prévue à la mi-1981.

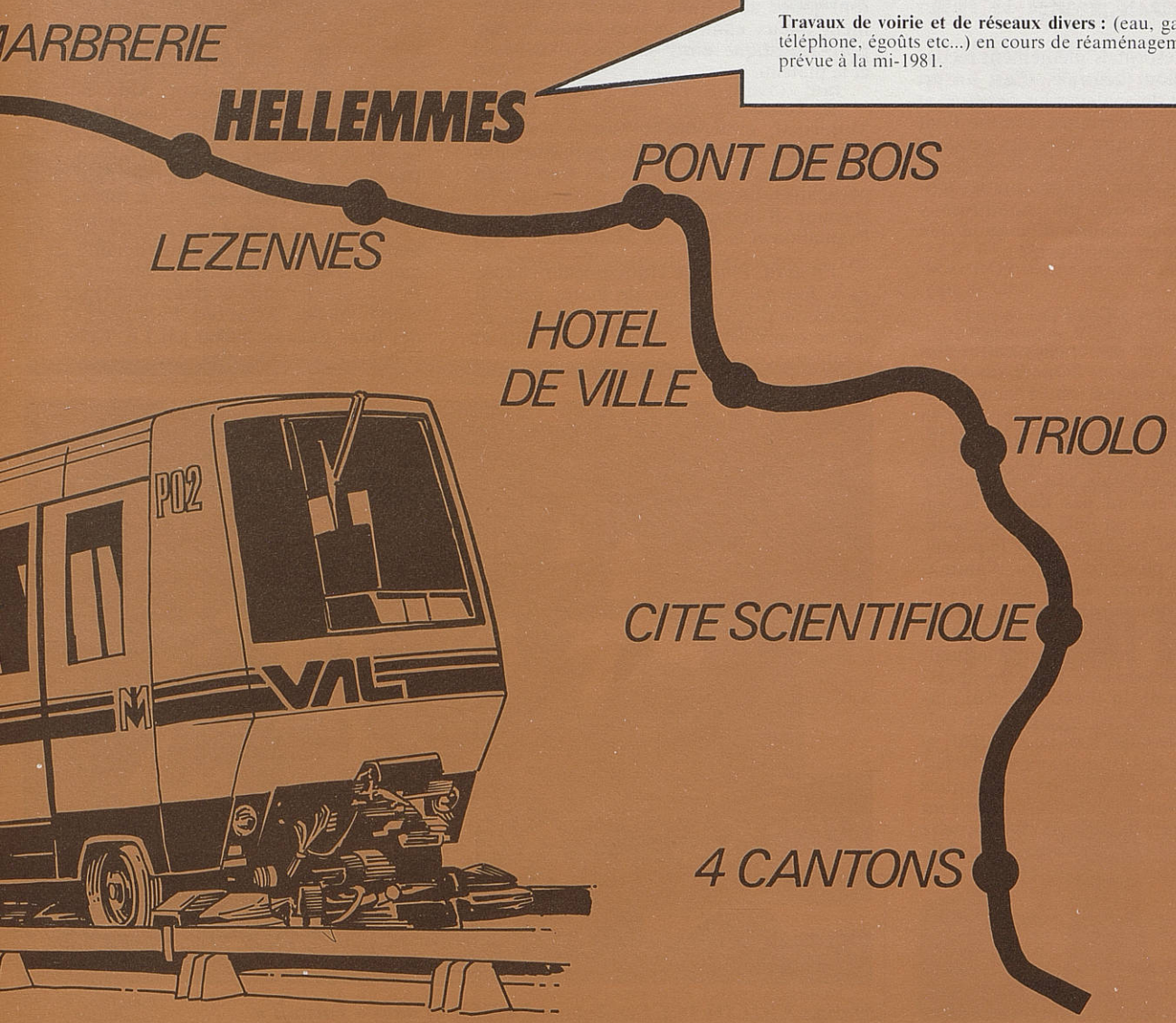

OPERA DU NORD :

de bonnes perspectives

Ouverte à Lille avec une nouvelle production de la Fille de Madame Angot, la deuxième saison de l'opéra du Nord a commencé en force. Le chiffre des abonnés a accompli un bond spectaculaire. Au moment où nous imprimons, l'augmentation est de l'ordre de 60 %, et, pour certaines séries, la période de souscription n'est pas close.

Raisons de ce succès : la qualité des spectacles proposés, bien sûr, mais aussi la politique de prix pratiquée. Avec l'abonnement « groupes », le fauteuil d'orchestre revient à 40 F pour les opéras, somme relativement modique eu égard à l'importance des moyens mis en œuvre. Au surplus, les jeunes peuvent bénéficier aux caisses, les soirs de spectacle, d'un tarif unique de 20 F leur permettant d'accéder aux meilleures places, dans la mesure des disponibilités. Le lyrique n'est donc plus, comme certains le pensent encore, le privilège des classes aisées.

L'Opéra a désormais pleinement reconquis sa dimension théâtrale. C'est un art majeur, capable de soulever les passions et de déchaîner les polémiques, comme l'ont particulièrement montré deux des productions de la saison écoulée : le Trouvère et Lohengrin. Il est donc logique que les jeunes viennent de plus en plus nombreux y trouver ce genre particulier d'émotion que seul un théâtre total peut fournir.

Au-delà du spectacle

Dernier né des entreprises culturelles œuvrant dans la région, l'Opéra du Nord s'efforce, au niveau qui est le sien, celui d'une grande scène régionale, d'apporter sa contribution à l'effort de rénovation du lyrique et du ballet entrepris, ces dernières années, en France. Mais son responsable, Elie Delfosse n'entend pas limiter là son action. Il souhaite, au-delà du spectacle, nouer un dialogue fructueux avec le public. C'est pourquoi plusieurs séries d'animations seront entreprises, cette saison, en collaboration avec l'Atelier Régional de Musique. C'est aussi pourquoi, dès le début de l'année prochaine, une structure d'accueil-information fonctionnera, tous les après-midi, dans l'atrium du théâtre. Enfin, plusieurs rencontres-débats, organisées en collaboration avec le Club lyrique régional, se tiendront autour des principaux spectacles, avec la participation des équipes artistiques de l'Opéra du Nord. Tout doit être mis en œuvre pour rendre le théâtre plus proche et en faciliter l'accès aux couches de public les moins informées.

Des innovations

Au niveau des salles, on note cette saison deux innovations. La première concerne le ballet, dont les représentations seront données au Colisée de Roubaix, à l'exception du programme Béjart, coproduit avec le Festival de Lille. Quatre spectacles seront donc affichés à Roubaix : une soirée avec les étoiles internationales de la danse, un programme Bartok, « Gisèle » par le ballet de l'Opéra de Paris et « la Messe de l'Aurore », de Marcel Landowski, une œuvre particulièrement importante, en création mondiale. Une étape importante va ainsi être franchie, car l'Opéra du Nord c'est, ne l'oublions pas, trois villes : Lille, Roubaix, Tourcoing, plus la Région.

La deuxième innovation vise l'opérette, qui ne sera plus uniformément programmée au Théâtre Sébastopol, mais dont plusieurs titres, et non des moindres, seront joués à l'Opéra. Elie DELFOSSE souhaite que les grands chefs-d'œuvre de l'opérette soient traités à Lille sur le même pied que l'opéra. C'est pourquoi, dès cette année, Lecocq, Offenbach et Johann Strauss seront joués au Grand Théâtre techniquement mieux équipé et d'un meilleur rapport acoustique entre la fosse d'orchestre et le plateau.

A Tourcoing, où l'entrée du Théâtre Municipal, entièrement rénovée, offre à présent un accueil agréable, prendront place cette saison deux spectacles d'un intérêt particulier. En janvier 1981, ce sera un programme Rameau/Pergolèse, composé de Pygmalion et la Servante Maîtresse.

En avril, Philippe Huttenlocher chantera le Journal d'un Fou, de Pierre Ancelin. Au même programme, un autre ouvrage du même compositeur, « Aliana » présenté en création mondiale.

Lille reste pour sa part fidèle à sa vocation de centre de production des grands ouvrages du répertoire. Avec Falstaff, les Pêcheurs de Perles, Les Contes d'Hoffmann, La Tosca, La flûte Enchantée, les amateurs ne seront vraisemblablement pas déçus.

Les points forts à Lille

On attend beaucoup du grand chef Verdien Lamberto Gardelli, qui dirigea Falstaff. Mais la distribution vocale est tout aussi alléchante, qui aligne les noms de Rolando Panerai, Marina Krilovicci, Vicente Sardinero, Alida Ferrarini, Alberto Cupido et Jocelyne Taillon. Et cette nouvelle production montrera un nouvel aspect du talent de Daniel Ogier, le décorateur de Lohengrin, associé cette fois au metteur en scène suédois, Leif Söderström, dont ce seront les débuts à Lille.

Il est naturellement impossible, dans le cadre de cet article, de commenter un à un tous les spectacles. Bornons-nous à citer en vrac quelques noms et les amateurs reconnaitront qu'il en est d'importants. Viendront à Lille cette saison, Aldo Bertolo, Robert Massard, Giorgio Casellato Lamberti, Christiane Eda-Pierre, Kostas Paskalis, Maria Slatinaru, Nunzio Todisco, Karl Ridderbush, Gosta Windbergh, Paul Wolfrum. Une belle affiche.

Si vous ne l'avez pas encore fait, demandez donc le programme détaillé de la Saison. Il est très simple de l'obtenir, il suffit d'écrire à l'adresse suivante : Opéra du Nord, Service Relations Publiques, 2 rue des Bons Enfants 59800 LILLE. Cela vaut la peine d'en savoir plus...

Photo Didier KNOFF

Marina KRILOVICCI et Roland PANERAI dans « Falstaff »

THEATRES MUNICIPAUX :

Des comédies légères, du folklore, des revues et des variétés

Hormis la part du « lyrique », qui est celle de l'Opéra du Nord, et de la « musique » qui est celle de l'Orchestre Philharmonique, la saison 1980-1981 des Théâtres Municipaux de Lille présentera des comédies légères qui permettront d'applaudir les vedettes du « boulevard ».

En annonçant le programme, Edgar DUVIVIER, directeur artistique, explique que « ces pièces sont écrites pour le délassement, faites pour provoquer le rire, mais non dénuées d'humour critique, ni d'une certaine satire de bon aloi ».

Il ajoute que « le folklore – la revue avec tous ses succès des années 1925-1935 (mode rétro oblige !..) et enfin les variétés auront ainsi une place de choix avec des spectacles de qualité ».

L'an dernier, 170.000 personnes se sont rendues dans les deux théâtres lillois. Ce succès doit être conforté par le programme de la nouvelle saison dont nous donnons le détail.

Les comédies

Au Sébastopol

– Samedi 25 octobre (soirée) et dimanche 26 octobre (matinée), Jean Lefebvre dans « Je veux voir MIOUSSOV, vaudeville en 2 actes.
– Dimanche 28 décembre (matinée), Darry Cowl dans « Ferme les yeux et pense à l'Angleterre ».
– Dimanche 8 février (matinée), « Les trois mousquetaires ».
– Dimanche 5 avril (matinée), Alice Sapricht et Jean-Marie Proslier dans « Un clochard dans mon jardin ».
– Dimanche 26 avril (matinée), Jean-Pierre Cassel dans « Faisons un rêve ».
– Dimanche 3 mai (matinée) François Perier dans « Coup de chapeau ».

Au Grand Théâtre-Opéra

– Dimanche 4 janvier (matinée), la Comédie Française présente « Le jeu de l'Amour et du Hasard ».

Les variétés

Au Sébastopol

– Dimanche 16 novembre (matinée) : Manitas de Plata.
– Samedi 20 décembre (soirée) : Les frères Joliver et Carlos.
– Dimanche 21 décembre (matinée) : Chicago Blues – Festival 80.
– Mercredi 24 décembre (soirée) : Show Annie Cordy.
– Dimanche 1er février (matinée) : Sim.

Au Grand Théâtre-Opéra

– Mardi 13 janvier (soirée) : Jean-Louis Pick.
– Samedi 17 janvier (soirée) et dimanche 18 (matinée) : les Compagnons de la chanson.
– Mardi 17 février (soirée) : Charles Dumont.
– Samedi 21 février (soirée) et dimanche 22 (matinée) : les frères Jacques.

Les revues – Shows

Au Sébastopol

– Samedi 7 mars (soirée) et dimanche 8 (matinée) : Paris Folies !, revue de la Tour Eiffel.
– Samedi 21 mars (soirée) et dimanche 22 (2 matinées) : Brasil Tropical, le carnaval de Rio sur scène.
– Samedi 28 mars (soirée) et dimanche 29 (matinée) : si le Rétro m'était chanté !

Ballets folkloriques

– Samedi 14 février (soirée) et dimanche 15 (matinée) : Ballet National Polonais Rzescowiacz.

« Rendez-vous du Sébasto » : avec l'association « Inter-Age »

La saison 1979-80 des théâtres municipaux fut marqué par le lancement les « Vendredis du Sébasto », et par leur magnifique succès : à huit reprises, les anciens de Lille et des environs eurent l'occasion de rénouer avec leur passé, au théâtre Sébastopol. Par milliers, ils vinrent entonner les refrains d'antan, avec les vedettes de leurs jeunes années et Michel Henry, l'animateur fantaisiste infatigable !

Pour la saison 1980-81, la ville de Lille a confié à l'association « Inter-Age » le développement et la promotion de ces spectacles. Les « Vendredis du Sébasto » sont devenus « Rendez-vous du Sébasto », puisque désormais chaque spectacle est donné deux fois, le jeudi pour les non-Lillois, le vendredi pour les Lillois. Par ailleurs, au lieu de huit ce sont dix spectacles qui sont proposés à un public élargi puisque l'accès est désormais ouvert à toutes les générations.

L'association « Inter-Age », qui organise donc désormais ces « Rendez-vous du Sébasto », propose à ses adhérents d'autres activités dans le domaine des loisirs et du tourisme. Pour tout renseignement, s'adresser au siège de l'association, 3 rue Desmazières à Lille, où une permanence est assurée le matin (de 9 h à 12 h), du lundi au vendredi.

Le programme

11-12 Décembre – Les BARIO

30-31 Janvier – (exceptionnellement vendredi et samedi) : SIM

12-13 Février – Spectacle surprise

19-20 Mars – Cathy Albert et Christian BOREL. Le couple de « Tout va très bien Madame la Marquise ». Spectacle qui fut donné l'an dernier à Lille après être passé au restaurant de la Tour Eiffel

16-17 Avril – MISTIGRI

21-22 Mai – Roger MAIRE, Comique Marseillais

18-19 Juin – Rudy HIRIGOYEN

Le bilan du Festival de Lille 80

sera largement commenté dans la prochaine édition de Lille-Actualités.

Philippe Lefebvre,

nouveau directeur du Conservatoire National de Région de Lille

Il est né voici 31 ans à Roubaix, est ancien élève du Conservatoire de Lille, lauréat du Conservatoire de Paris, organiste de la Cathédrale de Chartres, Directeur de l'Ecole de Musique de Marcq-en-Barœul. Il se nomme Philippe LEFEBVRE, et vient d'être nommé par Pierre MAUROY Directeur du Conservatoire de Région de Lille.

Philippe LEFEBVRE pense que le Conservatoire National de Région doit remplir trois fonctions essentielles dans la vie culturelle. Le Conservatoire est d'abord celui de la Ville de Lille – qui en supporte essentiellement le financement – et doit accueillir tous les lillois qui le souhaitent ; il est celui de la Région Nord Pas-de-Calais et, à ce titre, doit assurer la formation professionnelle des futurs musiciens des grandes entreprises culturelles, ou des écoles de la Région.

Enfin, il est Conservatoire National et, à ce titre, doit pouvoir orienter les élèves vers des échanges avec les pays frontaliers.

Le Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes a été installé

Poursuivant sa politique de décentralisation à travers les quartiers lillois, le samedi 11 octobre 1980, Pierre MAUROY a installé le Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes. C'est place Catinat, à la mairie de quartier magnifiquement décorée par les élèves du C.E.T. Michel Servet, qu'entouré des élus, qu'il a installé dans leur fonction les quinze conseillers du quartier. Au cours de cette installation et, après que Denise CACHEUX ait présenté le quartier, ses spécificités et ses problèmes, le Député-Maire de Lille a fait part des grandes orientations municipales en matière d'Urbanisme et d'Aménagement.

Des grands moments attendent le quartier de Vauban-Esquermes. Outre les nombreuses constructions publiques ou privées à venir, l'environnement du quartier sera modifié par l'aménagement du Bois de Boulogne et du Bois de la Deûle, la transformation en zone de loisirs du bras délaissé de la Deûle et la régulation des problèmes de circulation par l'arrangement du boulevard périphérique reliant l'autoroute A25 au pont Léon Jouhaux.

La séance du Conseil devait s'achever par un vin d'honneur.

L'après-midi, accompagnés de nombreux habitants, les conseillers se sont rendus au C.E.S. Mme de Staël pour y admirer une exposition sur « Esquermes-Vauban, Hier et Aujourd'hui » réalisée par les élèves du C.E.S. et entendre trois chorales du quartier, la chorale du Club Vauban, des élèves du C.E.S. et Roland de Lassus.

La journée devait se terminer avec le vernissage de l'Hôtel Castiaux, témoin de l'architecture lilloise du siècle passé.

Plus de 1.000 Lillois ont consulté le Service Municipal de Médiation

Mis en place le 1er octobre 1979 dans les locaux mêmes de l'Hôtel de Ville, il a été sollicité par PLUS DE 1.000 LILLOIS depuis cette date. Cet incontestable succès démontre, s'il est besoin, combien ce nouveau service répondait à une attente de nos concitoyens confrontés aux problèmes les plus divers, qu'ils soient entre particuliers ou avec une administration.

Expérience originale et quasiment unique en France, la création de Médiateurs locaux a un objectif simple : régler les conflits de diverse nature en exerçant, en l'absence de recours juridictionnels, un rôle de conseil et d'arbitrage par l'intermédiaire d'Elus Municipaux « Elus Médiateurs », et avec l'appui de consultants divers, notamment des Avocats du Barreau de Lille.

Où et quand venir consulter ?

* Hôtel de Ville, Service de Médiation, Rez-de-chaussée, 1er Pavillon, porte R.4., ouvert tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 y compris le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.
* Permanences des Conseillers Municipaux « Elus Médiateurs », chaque jour du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, uniquement sur rendez-vous.
* Permanences des Avocats de l'Ordre (consultations juridiques gratuites) chaque mercredi de 17 h à 19 h et chaque samedi de 10 h à 12 h de janvier à juin et d'octobre à décembre, et uniquement sur rendez-vous.
* Service de Médiation — Téléphone 56.92.71 postes 237, 276, 309.

Lille en tête du tableau d'honneur de la sécurité routière

De toutes les grandes agglomérations françaises, celle de Lille se classe en tête pour le faible nombre d'accidents survenus sur la voie publique en 1979. Ce résultat lui permet de figurer à la première place du tableau d'honneur établi par la sécurité routière à la suite d'une étude statistique.

Pour 558. 257 habitants, l'agglomération lilloise a compté 1990 accidents en 1979.

Encore deux conseils de quartiers

Les deux derniers Conseils de quartier seront installés très prochainement.

Pour St-Maurice Pellevoisin, la date est arrêtée : ce cera le 14 décembre 1980.

Pour le Faubourg de Béthune, l'installation aura lieu au début de l'année 1981.

Supplément à Lille, nouvelle revue d'information et de documentation : revue trimestrielle numéro 30, 1980 ; abonnement : 4 numéros, 4 francs.
Directeur de la publication :
Pierre MAUROY ;
rédacteur en chef : Monique BOUCHEZ.
Administration-direction : Délégation Générale au Développement, Hôtel de ville, LILLE.
Réalisation : NORSOGEPRESS : 209, rue d'Arras, 59000 LILLE.
Imprimerie Crouan et Roques, Lille-Paris, dépôt légal 3536.